



L'augmentation générale des salaires

UNE URGENCE



Comment est-il possible qu'entre 1 200 et 1 500 euros de revenus mensuels, certains salariés et retraités figurent parmi les populations aisées ? À partir de quels revenus est-on considéré comme riche ? Quels indicateurs sont appelés à la rescousse pour justifier cette classification ? Sont-ils fiables ?

Cela peut paraître étonnant, mais 1,2 million de salariés autour du Smic se trouvent dans les 30 % des foyers français les plus aisés, a le plus sérieusement déclaré Édouard Philippe. Du coup, ces 30 % les plus riches n'obtiendront pas la revalorisation de 90 euros de la prime d'activité. Cette déclaration induit une série de questions : à partir de quel montant de revenus le gouvernement considère-t-il que les Français sont riches ? Quel est réellement le revenu de ces 30 % ?

À y regarder de plus près, ces montants sont loin d'être stratosphériques car entrent dans cette catégorie ceux ou celles qui gagnent plus de 1 500 euros net pour une personne seule ; 2 200 euros pour un couple sans enfant où un seul travaille ainsi que pour un parent isolé avec un enfant et enfin, 2 900 euros pour un couple avec deux enfants dont les deux membres travaillent. Dans ces conditions, seuls 55 % des Smicards pourront obtenir le bonus annoncé par Emmanuel Macron en décembre 2018.

Déciles, centiles, des découpages hors-sol

Les politiques publiques, selon qu'elles ont pour objectif de cibler les classes populaires ou les classes moyennes, sont dépendantes des portraits statistiques établis par les bureaux d'études et les instituts nationaux tels que l'Insee. Or, d'une part, pour des raisons techniques, la plupart du temps ces études sont publiées avec deux ans de décalage. D'autre part, ces statistiques sont rarement remises en question. Pourtant, elles reflètent des moyennes, voire des moyennes de moyennes, qui masquent les gros écarts vers le haut et vers le bas. Par ailleurs, les revenus salariaux augmentent de manière très inégale selon que les individus travaillent à temps plein ou à temps partiel et selon la durée de leur contrat, mais également en raison du poids très fluctuant des compléments de revenus.

Autre problème, les découpages de la population en déciles, centiles et quartiles ne sont que très rarement mis sur la sellette. Un décile découpe la population en

Dossier établi par Nadia DJABAL

L'Info Militante N° 3298 du 23 Janvier 2019

tranches égales de 10 %. S'agissant du niveau de vie, le décile représente le niveau de vie qui sépare chaque tranche, de 10 % en 10 %. Le premier décile signifie que 10 % de la population a un revenu en dessous (et 90 % au-dessus). Le deuxième signifie que 20 % a un revenu en dessous (et 80 % au-dessus). Et ainsi de suite jusqu'au 9^e décile. Par exemple, en 2016, le niveau de vie du premier décile des salariés, chômeurs et indépendants plafonne autour de 12 000 euros, soit 1 000 euros mensuels sur douze mois, tandis que le plancher du 9^e décile s'élève à 39 700 euros, soit 3 300 euros mensuels environ. Or ce dernier montant n'est qu'un plancher et n'indique pas le niveau de vie de la population au sommet de la pyramide des revenus. Pour pallier cette difficulté, l'Insee a introduit le centile, qui découpe la population de 1 % en 1 %. En 2016, le 95^e centile démarrait à 49 670 euros. Alors que le sommet de la pyramide n'est pas encore atteint, il existe un écart qui correspond quasiment au niveau de vie du 1^{er} décile.

Réintroduire une réelle progressivité de l'impôt

Autre indicateur de richesse sur lequel s'appuie l'argumentaire gouvernemental : l'exonération ou non de la taxe d'habitation. Emmanuel Macron l'avait annoncé durant sa campagne : la taxe d'habitation sera supprimée pour 80 % des contribuables français puis, à terme, pour tous les foyers, y compris les 20 % les plus riches. Ces 20 % ont des revenus supérieurs aux revenus fiscaux de référence suivants : 27 000 euros pour les célibataires (soit environ 2 250 euros mensuels sur douze mois ou 2 077 euros par mois sur treize mois) ; 43 000 euros pour un couple sans enfant, soit environ 1 800 euros mensuels sur douze mois pour chaque membre d'un couple ayant des revenus équivalents, ou 3 600 euros mensuels sur douze mois pour une personne seule avec un enfant ; 49 000 euros pour une personne seule avec deux enfants. Le plafond ultime correspondant à 79 000 euros pour un couple avec quatre enfants (soit 3 291 euros pour des membres ayant des revenus équivalents).

Et un indicateur supplémentaire : qui paie l'impôt sur le revenu ? En 2017, la France compte 37,9 millions de foyers fiscaux dont 16,5 millions de foyers imposables, soit 43 % du total, et 21,4 millions de non-imposables. Selon un rapport de la DGFIP publié mi-2016, la part de foyers imposés s'établissait à 50 % en 2012.

Parmi les principales recettes de l'État : les 145 milliards de recettes nettes en 2016 de la TVA, qui représentait 45 % des recettes fiscales. Problème : la TVA n'est pas un impôt progressif mais un impôt forfaitaire. Si on a coutume de dire que chacun paie le même taux quel que soit le revenu, avec les impôts progressifs, tel l'impôt sur le revenu, théoriquement le taux d'effort augmente avec le niveau de vie. Dans le cas des taxes indirectes, dont la TVA, ce taux d'effort diminue. De fait, la TVA pèse beaucoup plus lourd dans le budget des familles modestes que dans celui des plus aisés. Voilà pourquoi FO revendique une véritable réforme fiscale qui réintroduise une réelle progressivité de l'impôt.

Financement des entreprises avec les impôts des ménages

Que s'est-il donc passé avec les revenus, notamment avec les salaires, pour que le gouvernement considère qu'un célibataire rémunéré juste au-dessus du Smic fasse partie des 20 % les plus riches ? Selon l'Insee, le revenu médian des Français se situait en 2016 autour de 1 710 euros par mois. C'est-à-dire que la moitié des Français a des revenus supérieurs et l'autre moitié inférieurs à ce montant. En scrutant l'échelle des salaires de l'Observatoire des inégalités dans sa rubrique « Salaire : êtes-vous riche ou pauvre ? », on voit que la courbe chemine en faux plat en dessous de 2 500 euros net. Au-delà de ce seuil, elle grimpe beaucoup plus vite pour culminer à un peu plus de 8 000 euros, qui est le niveau de salaire où 99 % des salariés gagnent moins. Du coup les revenus situés au-dessus de 8 000 euros disparaissent des radars. Notamment les 6 400 foyers dont les revenus dépassent le million d'euros, répertoriés en 2016 par le fisc.

Alors 20 % ou 30 % des plus riches, cette classification relève-t-elle de l'artifice de communication pour justifier les exonérations accordées aux plus riches, avec pour effet collatéral la compression des revenus et des salaires vers le bas ? Depuis la fin des années 1950, la part des revenus de transfert prend de plus en plus d'ampleur par rapport aux salaires. Ce qui veut dire que salariés et contribuables, au nom de la compétitivité des entreprises, financent des dépenses incombant aux employeurs. À la fin des années 1950, les salaires représentaient 75 % des revenus des ménages contre 25 % de revenus de transfert. En 2017 la part des salaires chute à 60 %. L'augmentation de la prime d'activité pour compenser l'absence de coup de pouce au Smic en est l'illustration la plus récente. Cette part croissante des revenus de transfert pourrait expliquer le mécontentement qui s'exprime lorsque le gouvernement réduit les prestations sociales, notamment les APL, ou qu'il les désindexe de l'inflation, comme c'est le cas en 2019 pour les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, la prime de naissance, le complément de libre choix du mode de garde, les pensions de retraite, les pensions d'invalidité, les rentes accident du travail-maladie professionnelle et les aides au logement. Quant au pacte de responsabilité et au CICE, on a coutume de dire que c'est l'État qui a réglé la note. Mais comme il n'a pas laissé filer le déficit pour le financer, ce sont bien les ménages, les fonctionnaires et les usagers des services publics qui ont payé, notamment par la baisse des dépenses publiques, sans pour autant que les entreprises créent d'emplois et/ou augmentent les salaires.

NADIA DJABAL

Le panier de la ménagère : un secret très bien gardé

CONSOMMATION



La polémique fait rage depuis des années entre ceux qui considèrent que les prix augmentent et ceux qui rétorquent que ce n'est pas ce qu'indiquent les statistiques. Tant et si bien que les expressions « inflation réelle » et « inflation perçue », en partie empruntées au vocabulaire météorologique, sont entrées dans la boucle pédagogique. Mais au fait, comment est calculé l'indice des prix à la consommation (IPC) ?

Cet indice est établi par le relevé des prix des produits et des services par les agents de l'État. Ces relevés sont ensuite transmis aux statisticiens de l'Insee, qui vont calculer un « panier » de consommation moyen en tenant compte de différents paramètres, tels que la composition du ménage : personne seule, couple marié avec ou sans enfant, etc. ; le lieu de vie : grande ville, banlieue, province, campagne, département ultramarin, etc.

La composition du panier de la ménagère est un secret très bien gardé. La liste est confidentielle afin, justifie l'Insee, d'éviter toute manipulation des prix des 200 000 articles vérifiés tous les mois dans 30 000 points de vente. Une des grandes faiblesses de cet indice a été de ne tenir compte que très partiellement du prix du logement, notamment parce que les remboursements d'emprunts immobiliers ne sont pas répertoriés, tandis que la part des loyers dans l'indice des prix est de 6 %. Il s'agit d'un taux moyen, calculé pour l'ensemble des ménages, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Et c'est là que le bât blesse. S'agissant d'une moyenne, le taux inclut des propriétaires qui ont remboursé leur crédit. Selon les cas, le coût de l'énergie est inclus ou non dans les dépenses de logement. Ces dernières années, elles n'ont pas cessé de s'élever du fait de la hausse des loyers mais aussi du prix de l'électricité, du gaz et de l'ensemble des autres dépenses liées à l'habitation. Une augmentation de 10 % à 23 % qui plombe le pouvoir d'achat, indique le Centre d'observation de la société. Car en matière d'inflation tous les ménages ne sont pas logés à la même enseigne et lorsque les prix augmentent, ce sont les plus modestes qui sont les premiers touchés.

Cet indice, comparé aux revenus des ménages, sert à calculer le niveau de vie. Il est également mis à contribution pour la revalorisation des pensions alimentaires, des rentes viagères ; des loyers d'habitation (sur l'indice des prix hors tabac et hors loyers). Il est mis à contribution pour l'indexation du Smic, le salaire minimum étant automatiquement réajusté dès lors que l'indice des prix est supérieur d'au moins 2 % au dernier indice des 20 % des ménages les plus pauvres. L'IPC est théoriquement pris en compte pour le calcul du taux du livret A, et avec le retour de l'inflation son taux aurait dû remonter à 1,50 % en août 2018 si l'ancienne formule de calcul avait été appliquée. Mais sa rémunération a été bloquée en décembre 2017 à 0,75 % jusqu'en janvier 2020.



Le travail de moins en moins rémunéré

Une chose est sûre, et l'OCDE en convient : la part de la rémunération du travail dans le revenu national diminue. « Ces dernières décennies, la part de la rémunération du travail (traitements et salaires, avantages accessoires au salaire) dans le revenu national total a diminué dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, alerte en 2012 l'organisation internationale d'études économiques. Sa valeur médiane est passée de 66,1% au début des années 1990 à 61,7% à la fin des années 2000, et dans certains pays ce fléchissement s'était amorcé plus de trente ans plus tôt. » Un recul qu'il convient toutefois de regarder à la loupe car en moyenne, dans les pays scrutés par l'OCDE, la part salariale des 1% les mieux rémunérés s'est accrue de 20% depuis le début des années 1990, tandis que la part salariale des moins qualifiés s'est ef-

fondrée. « Le recul de la part du travail est allé de pair avec une augmentation des inégalités de revenu marchand, de nature à mettre en péril la cohésion sociale et à ralentir le rythme de la reprise en cours », assène l'OCDE.

De son côté, une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) regrette : « Dans de nombreux pays européens, l'emploi s'est fortement réduit depuis le début de la crise [de 2008], ce qui a pesé sur la dynamique des salaires et généré des pressions désinflationnistes. Ce mouvement a été favorisé par la mise en œuvre de réformes structurelles flexibilisant le marché du travail et l'adoption de mesures fiscales réduisant le coût du travail. » L'OFCE ajoute que ce choc sur l'emploi a induit une modération salariale importante, amplifiée par les réformes structurelles.

N. D.

Smicardisation des classes « moyennes » ?

En janvier 2017, 1,65 million de salariés du privé étaient rémunérés au Smic. Un niveau de salaire qui n'a pas connu de coup de pouce depuis 2006. Ces salariés se retrouvent coincés dans ce qu'on appelle une trappe à bas salaire. Et pour ceux dont le salaire progresse, près de la moitié demeure à des niveaux de rémunération inférieurs à 1,3 Smic, c'est-à-dire aux alentours de 1500 euros net. Avec le retour de l'inflation, le Smic réel diminue de plus en plus. Autre conséquence : l'augmentation substantielle du Smic sert de levier lors des négociations annuelles obligatoires menées dans les entreprises. Et l'absence de coup de pouce s'accompagne d'une frilosité des employeurs à augmenter les salaires situés juste au-dessus, ceux des « petites classes moyennes ». L'Insee s'est penché sur cette France « médiane » dans son portrait social de 2017, indiquant que 11,6 millions de personnes, soit 18,7% de la population, ont un niveau de vie situé, en 2014,

entre 1500 et 1850 euros net par mois, c'est-à-dire compris entre 90% et 110% du niveau de vie médian. 54% de cette population ont un emploi et 81% d'entre eux ont signé un CDI. Selon l'Insee, l'emploi et la stabilité du CDI peut s'apparenter à un signe extérieur de richesse : « La position sur le marché du travail des personnes vivant dans un ménage médian est proche de celle des plus aisés », note l'institut qui tempore en ajoutant que les caractéristiques sociales de ces Français médians sont plus comparables à celles des ménages modestes : 90% de ces personnes ont un niveau d'études inférieur à bac+2, plus de la moitié sont ouvriers ou employés. Ces ménages perçoivent très peu de revenus du patrimoine, comme les plus pauvres, et peu de prestations sociales, comme les plus aisés. Leur niveau de vie a connu ces dernières années une progression comparable à celle qu'ont connue les revenus des ménages les plus modestes.

N. D.